



# Planification budgétaire



Conseil scolaire  
francophone de la  
Colombie-Britannique



16 octobre 2024  
Pascale Bernier, directrice générale

# Mise en contexte

Le 26 février 2022, le conseil d'administration du CSF votait la Politique P-1006 / planification financière budgétaire et présentation des rapports.

Cette Politique mettait le Cadre pour l'amélioration de l'apprentissage des élèves (Framework for Enhancing Student Learning) au centre de la planification budgétaire. Elle s'appuyait sur plusieurs principes directeurs.

- Délégation de la réalisation à la direction générale et au secrétariat-trésorerie;
- Responsabilité au Conseil d'administration;
- Planification pluriannuelle;
- Alignement sur le plan stratégique;
- Transparence (Loi scolaire et loi sur la transparence et la responsabilité en matière budgétaire);
- Consultation et implication de la communauté et des partenaires du CSF.

À la politique P-1006 s'ajoute la directive administrative DA-1006 / planification financière, budgétaire et présentation des rapports, le document, ici présenté, n'abordera que quelques aspects de cette directive dans un objectif de meilleure compréhension et de réalisation efficace.

# Mise en application

Il est tout d'abord essentiel de souligner qu'une planification budgétaire d'une organisation comme celle du Conseil scolaire francophone dont le budget annuel avoisine les 130 millions de dollars engage le CSF sur une orientation d'une durée à moyen terme. Il n'est pas possible que d'une année à l'autre, la planification budgétaire change radicalement de cap.

Cette situation s'explique entre autres par :

- La structure du cadre d'amélioration pour l'apprentissage des élèves dont les relevés des cibles à atteindre sont annuels;
- La durée du plan stratégique du CSF de 5 ans (2021-2026);
- La présence des contrats du personnel à durée déterminée et indéterminée;
- La présence au sein du budget du CSF du plan d'action du protocole d'entente des Langues officielles en éducation (PLOÉ) quinquennal;
- La présence des conventions collectives;
- La présence de baux de location et autres engagements du CSF.

Toutefois, cette planification doit suivre une articulation en plusieurs étapes censées répondre aux attentes de la politique P-1006.

Chaque année, 4 étapes doivent être respectées :

Étapes	Date	Descriptif
1	Décembre	Consultation auprès des communautés
2	Janvier-Février	Élaboration des dotations des écoles
3	Avril-Mai	Élaboration et présentation des ébauches
4	Mai-Juin	Présentation et vote du CA du budget préliminaire